



23 juin 2016

(16-3415)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**PRÉSENTATION DES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT ET DE PRÉVENTION
DES DIFFÉRENDS DE LA CIPV ET DE L'OIE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR ISRAËL

La communication ci-après, reçue le 23 juin 2016, est distribuée à la demande de la délégation d'Israël.

1. S'agissant des problèmes commerciaux spécifiques actuels non réglés, nous avons réfléchi aux moyens d'accroître le nombre d'affaires résolues tout en réduisant la charge de travail du Comité.

2. Nous souhaiterions faire observer que deux des trois organisations sœurs, la CIPV et l'OIE, disposent de mécanismes de règlement et de prévention des différends. Ces mécanismes, volontaires et non contraignants, permettent l'examen des questions avec les parties qui les ont soulevées et des spécialistes retenus d'un commun accord. Ils permettent de trouver des solutions intermédiaires qui n'étaient peut-être pas évidentes au départ.

3. Nous sommes fermement convaincus que ces mécanismes peuvent et devraient être utilisés par les Membres pour régler des problèmes commerciaux spécifiques au niveau scientifique et technique, en amont des travaux du Comité SPS ou parallèlement à ceux-ci. Par conséquent, nous encourageons les Membres à en tenir compte lorsqu'ils soulèvent des PCS et appelons la CIPV et l'OIE à renforcer leurs mécanismes pour les rendre plus attrayants pour les Membres.
